

Observation 17

De: Madeleine VAUTIER <Madeleine.VAUTIER@pigeimmobilier.fr>
Envoyé: lundi 26 mars 2018 12:35
À: DADT Planification
Cc: DE LA ROCHEBROCHARD Benoît; LEFEBVRE Nicolas
Objet: TR: AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - PLUi - LES PONTS DE CE (+ PIECE JOINTE)
Pièces jointes: PROJET IND CLERET - LES PONTS DE CE.pdf

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous venons vers vous en qualité de représentant de l'indivision CLERET, propriétaire de la parcelle AP 767, faisant l'objet d'une enquête d'utilité publique qui vous a été confiée.

Lors de la réunion d'information qui s'est tenue le mercredi 21 mars dernier en la mairie des PONTS DE CE en présence de Monsieur VIGNER, adjoint au Maire, d'un représentant d'ANGERS AGGLO, de MM. Jacques et Christian CLERET, et de moi-même, nous nous sommes vus présenter le projet de création d'un by-pass permettant l'évitement du giratoire situé à l'est de l'échangeur de SORGES.

Nous souhaitons vous faire part des observations suivantes :

1/ Cette création rendra impossible l'accès au garage actuel de la maison située au 6 avenue du Moulin Marcille, qui fait l'objet d'un bail d'habitation soumis à la loi 89-462 du 6 juillet 1989.

Quelles sont les solutions envisagées pour rétablir l'accès au garage actuel ?

2/ La création de cette voie et le développement futur de la zone commerciale du Moulin Marcille à laquelle elle donnera accès, seront inévitablement sources de nuisances (sonores, pollution, trépidations...) supplémentaires pour les occupants actuels de la maison située au 6 avenue du Moulin de Marcille.

Quelles sont les mesures de protection envisagées ?

3/ L'indivision CLERET développe un projet de construction de pavillons sur les terrains lui appartenant, dont l'accès se ferait par la parcelle AP 767. Vous trouverez en pièce-jointe le projet de cet aménagement. La création d'un by-pass et l'impossibilité de créer un accès sur l'avenue du Moulin Marcille remet en cause une partie importante de ce projet.

Quelles sont les propositions qui pourraient être faites pour permettre l'accès aux parcelles AP 767, AP 762 et à la partie nord de la parcelle AP 52 qui, compte tenu de la topographie du terrain, ne peut être accessible que par les deux parcelles précédemment citées, elles-mêmes accessibles uniquement par l'avenue du Moulin Marcille ?

L'indivision CLERET n'est pas, par principe, opposée à la réalisation de cet aménagement routier relevant de l'intérêt général, et à la cession d'une partie de la parcelle AP 767 envisagée.

Mais, d'une part, subissant un préjudice, elle souhaiterait connaître les modalités d'indemnisation et d'autre part, elle souhaiterait pouvoir poursuivre son projet d'aménagement des terrains en cohérence avec les aménagements routiers envisagés.

Dans l'attente des réponses que vous voudrez bien nous apporter, nous restons à votre entière disposition ainsi qu' à celle des services d'ANGERS AGGLO et de la Mairie des PONTS DE CE, pour un rendez-vous sur place afin d'étudier les solutions envisageables.

Salutations distinguées

Sebastien BRACHET
sebastien.brachet@pigeimmobilier.fr

Madeleine Vautier
Principale de gérance



Mieux votre Immobilier

www.pigeimmobilier.fr

Place La Fayette
32, Rue de Létanduère
CS 60154
49001 Angers cedex 01

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LES PONTS DE CE

Section : AP
Feuille : 000 AP 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 04/01/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

FAISABILITE AVENUE ET CHEMIN DU MOULIN MARCILLE
49130 LES PONTS-DE-CE

SOLUTION 1 - PAS DE DEMOLITION -
CONSTRUCTIONS NEUVES SUR TOUTES LES PARCELLES

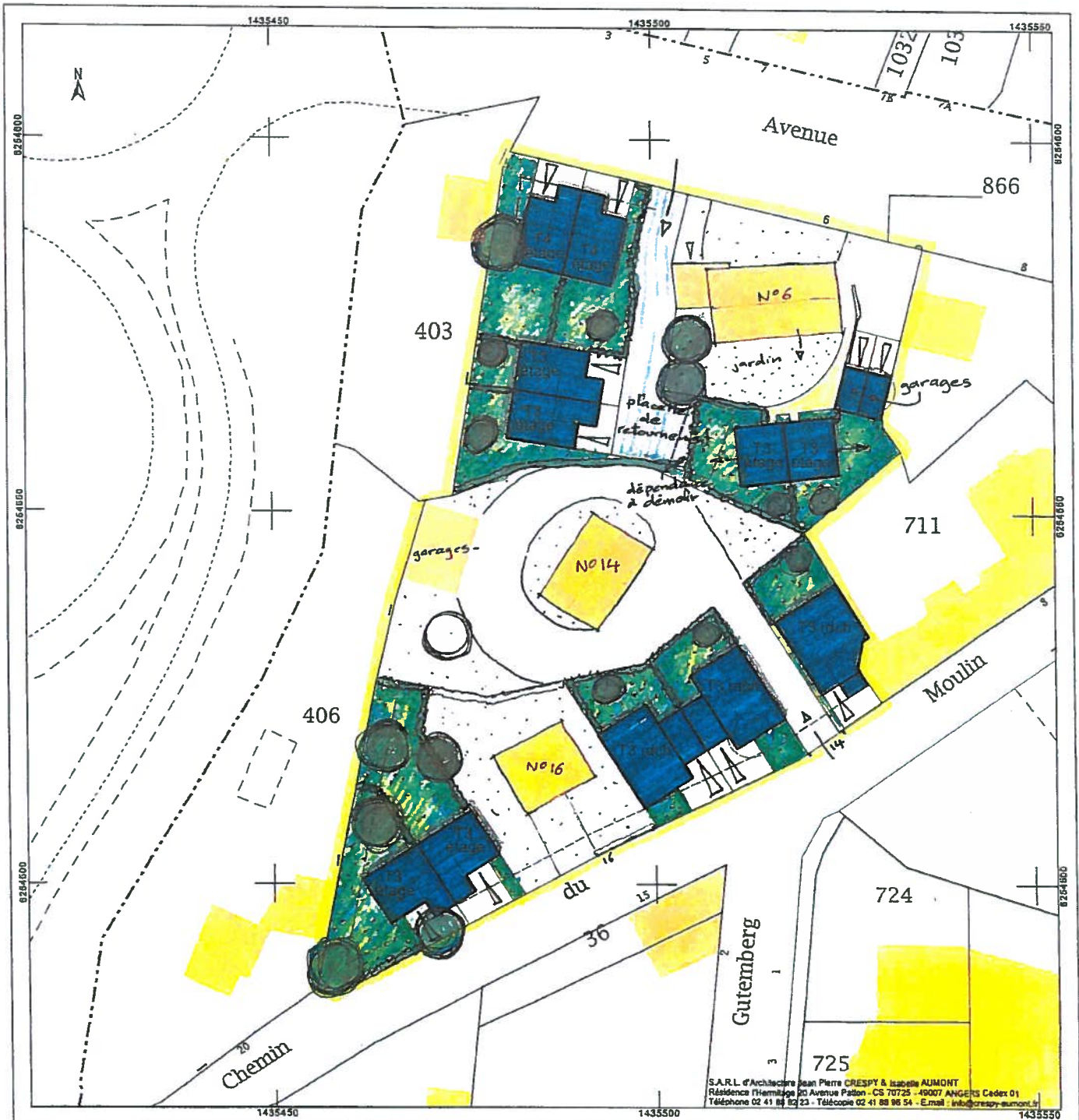
PLAN DE MASSE - Ech:1/500è

11 maisons
3T3 rdch + 6 T3 étage + 2 T4 étage

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
ANGERS
CENTRE DES IMPOTS FONCIER 49047
49047 ANGERS cedex 01
tél. 02 41 74 53 40 -fax 02 41 74 53 60
cdf.angers@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



S.A.R.L. d'Architecture Jean Pierre CRESPEY & Isabelle AJMONT
Résidence l'Herminette 20 Avenue Patton - CS 70725 - 49007 ANGERS Cedex 01
Téléphone 02 41 88 82 23 - Télécopie 02 41 88 96 54 - E-mail : info@crespey-ajmont.fr